REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2271

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Développement économique - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Société Villeurbannaise d'urbanisme (SVU), d'un local commercial et d'une cave situés 58 cours Tolstoï

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2271

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Développement économique - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Société Villeurbannaise d'urbanisme (SVU), d'un local commercial et d'une cave situés 58 cours Tolstoï

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte de la cession

Par courrier du 3 août 2023, la SVU a sollicité la Métropole de Lyon afin qu'une procédure de préemption soit engagée à son profit, à l'occasion de la vente des lots de copropriété n° 25 et 11 correspondant à un local commercial et à une cave à Villeurbanne, conformément aux objectifs fixés par l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.

En effet, la SVU est opérateur du contrat de revitalisation artisanale et commerciale (CRAC) du cours Tolstoï pour la Ville de Villeurbanne.

Par l'acquisition et la rénovation de locaux commerciaux en rez-de-chaussée, le CRAC a pour objectif de redynamiser le cours Tolstoï en permettant à des commerçants indépendants, des artisans, des artistes et des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de s'implanter en cœur de ville.

Le local, objet des présentes, est situé dans un linéaire identifié comme stratégique dans le cadre du contrat de revitalisation et la SVU est déjà propriétaire du local contigu.

Par arrêté du Président n° 2023-10-09-R-0815 du 9 octobre 2023, la Métropole a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente de ces deux lots de copropriété situés 58 cours Tolstoï à Villeurbanne, appartenant à la société civile immobilière Guruji représentée par monsieur Onkar Singh.

Le prix de 100 000 € figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner a été accepté par la Métropole.

II - Désignation des biens cédés

Les biens dont il s'agit sont constitués :

- d'un local commercial formant le lot n° 25, d'une superficie d'environ 40 m² avec les 48/1018 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- d'une cave formant le lot n° 11, avec les 1/1018 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout bâti sur terrain propre cadastré CO 51, situé 58 cours Tolstoï à Villeurbanne d'une superficie totale de 407 m².

III - Conditions de la cession

Les biens ont été préemptés pour le compte de la SVU qui s'engage à en préfinancer l'acquisition. Il est donc proposé, par la présente délibération, l'approbation de la promesse d'achat et de vente avec préfinancement contractée entre la Métropole et la SVU, permettant la cession à cette dernière des biens acquis par préemption. Les biens sont occupés par un locataire et la SVU fait son affaire de la libération des lieux.

La cession de ces biens est proposée au montant de la préemption, soit 100 000 €.

La SVU, qui s'est engagée à en préfinancer l'acquisition, remboursera à la Métropole l'ensemble des frais engagés par elle dans le cadre de la préemption ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 20 décembre 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 100 000 €, à la SVU en valeur occupée, des lots de copropriété n° 25 et n° 11 situés 58 cours Tolstoï à Villeurbanne, dans le cadre du projet de redynamisation du cours Tolstoï.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 29 janvier 2024 pour un montant de 73 001 301,90 € en dépenses et de 73 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 458 200, pour un montant de 100 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20240311-316449-DE-1-1
Date de télétransmission : 12 mars 2024
Date de réception préfecture : 12 mars 2024